

Université de Sherbrooke
Résumé de l'évaluation périodique des programmes
**du Baccalauréat en information et orientation professionnelles (BIOP)
et de la Maîtrise en orientation (MO)**

Département d'orientation professionnelle
Faculté d'éducation
d'octobre 2001 à février 2006

1- Description sommaire des programmes évalués

Le Baccalauréat en information et orientation professionnelles (BIOP) et la Maîtrise en orientation sont sous la responsabilité du Département d'orientation professionnelle (autrefois secteur faisant partie du département d'Orientation professionnelle et de gestion de l'éducation et de la formation) rattaché à la Faculté d'éducation. Au moment de son évaluation, le BIOP comportait 90 crédits, incluant 12 crédits de stages; de ces 90 crédits, 78 étaient obligatoires et 12 à option (actuellement, il n'y a plus que des activités obligatoires). Il pouvait (et peut encore) se faire sous le régime régulier ou sous le régime coopératif. Tout en constituant la première étape de la maîtrise, ce programme offre une formation multidisciplinaire (fondements de l'orientation, psychologie, sociologie, économique, information et documentation, statistique, counseling, psychométrie) permettant d'accéder au marché du travail dans différentes fonctions reliées à la dynamique individu-éducation-travail (documentation et information, employabilité, aide à la recherche d'emploi ...).

La Maîtrise en orientation (MO) est une maîtrise de type cours qui complète le BIOP et donne accès à l'Ordre des Conseillers et Conseillères d'Orientation et des Psychoéducateurs et Psycho-éducatrices du Québec (OCCOPPQ). Les 45 crédits qu'elle comporte (38 obligatoires, 5 ou 6 à option et 1 au choix; 6 crédits de stages avancés de maîtrise et 6 crédits pour un essai) visent l'approfondissement des compétences abordées au premier cycle, tant au plan de l'intervention qu'à celui de la théorie et de la recherche et mènent à l'exercice de la profession de conseiller ou conseillère d'orientation.

Le BIOP ne peut être suivi qu'à temps complet alors que la maîtrise peut se faire à temps partiel comme à temps complet. Aucun de ces programmes n'est contingenté. Le BIOP accepte des titulaires du DEC (sciences humaines) alors que la maîtrise requiert un diplôme de premier cycle dans le domaine, avec une moyenne d'au moins 2,8.

2- Le processus d'auto évaluation

2.1 Historique de l'évaluation

L'évaluation du BIOP a été entreprise en 1995, sous la responsabilité d'un Comité composé des membres suivants : Marie-Chantal Guédon, présidente du comité, Robert Lemaire, Sylvain Bourdon et Marcelle Gingras, de l'équipe professorale, Diane Boucher et Réginald Savard, chargée et chargé de cours, Johanne Gendron et Manon Robidoux, étudiantes, Luc Pinard, employeur, et Guy Boudreau, vice-doyen à la Faculté d'éducation. Au fil du temps se sont ajoutés les professeurs Jacques Limoges, reprenant la présidence du comité, Charles-Henri

Amherdt et Denis Marceau, alors que Sylvain Bourdon et Marie-Chantal Guédon se retiraient. Après une démarche exhaustive comportant, entre autres, la création, la passation et l'analyse de quatre questionnaires destinés à documenter différentes zones de questionnement (pertinence du programme, adéquation de ses objectifs, validité de ses contenus, qualité de l'enseignement, en lien avec les caractéristiques et compétences perçues et souhaitées chez les diplômés et diplômées), un rapport a été produit. Ce rapport mentionnait un certain nombre d'éléments positifs par rapport au programme, sur le plan de sa pertinence, de la validité des contenus et de la qualité de l'enseignement. On y identifiait cependant aussi des besoins d'amélioration, notamment au plan de la formation en documentation et information, du niveau de difficulté jugé généralement insuffisant et des méthodes d'enseignement trop peu stimulantes selon les étudiantes et les étudiants. En outre, l'une des pistes importantes de développement qui se dégageait de l'analyse des données consistait à mieux marquer la continuité entre le BIOP et la MO et à souligner l'intérêt du premier, non pas comme diplôme terminal, mais comme première étape de la formation des conseillers et conseillères d'orientation (CO). Il a donc été décidé d'entreprendre l'évaluation de la MO avant de finaliser celle du BIOP, dont la première phase (autoévaluation) était terminée. Cette décision coïncidant avec un moratoire sur les évaluations de programmes, alors en révision, toute l'opération a été suspendue avant la visite des experts externes.

Le moratoire ayant été levé, le département s'est vu demander, en 2001, de reprendre l'évaluation de ses programmes. Il a donc entrepris, cette année-là, l'évaluation de son programme de maîtrise, avec l'intention d'y intégrer les données déjà recueillies à propos du BIOP. C'est cette démarche qui est décrite dans les paragraphes qui suivent.

2.2 Composition du comité d'évaluation du programme de la MO

Créé à l'automne 2001, le nouveau C.E.P. était composé des cinq membres suivants : Réginald Savard, professeur au département d'orientation professionnelle, président du comité, Marie-Chantal Guédon, professeure au même département, Marcel Renou, professeur au département de psychoéducation (membre externe), Guylaine Michaud, chargée de cours, Patricia Dionne, étudiante à la maîtrise, Silvia Revoredo, étudiante substitut, à la maîtrise également.

2.3 Plan d'évaluation

Ce comité a déposé son prédiagnostic au Conseil de faculté (éducation) en avril 2002. Le plan de travail, adopté par le Conseil de faculté le 9 mai de la même année, prévoyait l'étude de quatre grandes dimensions déterminant la vitalité et la qualité des programmes : la pertinence des programmes (en lien avec les compétences recherchées chez les CO et des questionnements sur l'opportunité d'introduire des spécialisations dans la formation), la qualité de la formation dispensée à la MO (degré de pertinence et d'approfondissement), la situation des programmes du département par rapport aux programmes de même type offerts par d'autres universités (ressemblances, différences, atouts à marquer ou à développer), les difficultés de recrutement des candidates et des candidats (image de l'orientation et appellation des programmes).

2.4 Évaluation ciblée

L'exploration des quatre grandes dimensions mentionnées précédemment était prévue à travers différents moyens : analyse de la documentation pertinente, consultation de différentes catégories de personnes-ressources et enquêtes par questionnaires auprès de divers groupes (diplômés et diplômées des programmes en question, employeurs, étudiants et étudiantes du CEGEP et de l'Université).

Cette deuxième opération d'évaluation a fait l'objet d'un rapport complété à l'automne 2003 et accepté par le Conseil de faculté le 15 septembre 2003, sous réserve de quelques modifications, dont l'ajout d'une étude destinée à documenter davantage les difficultés de recrutement.

Les données recueillies et analysées dans le rapport font ressortir la bonne réputation et les forces des programmes évalués, surtout au plan de la formation en counseling, et des faiblesses qu'il comporte, notamment par rapport à certaines activités pédagogiques et par rapport à l'intégration des diverses disciplines en jeu. En outre, l'étude complémentaire effectuée sur les difficultés de recrutement des étudiantes et des étudiants met en évidence le rôle que joue, dans ces difficultés, l'image négative qui s'attache à la profession de CO. En intégrant à ces observations les données issues de l'évaluation du BIOP, les pistes de développement qui se dégagent de l'évaluation concernent principalement la nécessité de favoriser une meilleure intégration des différentes composantes de la formation, en visant la continuité bac-maîtrise et en conservant une harmonisation de cette formation avec les compétences exigées par l'OCCOPPQ, le maintien d'une bonne formation pratique, l'amélioration de certaines activités pédagogiques et la modernisation des appellations des programmes et des activités pédagogiques.

3- L'évaluation externe

Deux experts externes, madame Marie-Lise Brunel, professeure titulaire au département d'éducation et de pédagogie de l'UQAM, et monsieur Jean-Guy Ouellette, professeur titulaire et vice-recteur adjoint à l'enseignement de l'Université de Moncton, ont complété ce processus en examinant le rapport et en venant rencontrer des représentants de plusieurs groupes de l'université de Sherbrooke (direction de la faculté, étudiants et étudiantes, professeurs et professeures, chargé et chargées de cours) le 28 octobre 2004. Madame Brunel a remis son rapport en octobre 2005. Quant à monsieur Ouellette, il a remis son rapport en février 2006. Tout en relevant des points qui leur paraissent discutables, et qui ne sont pas tous les mêmes pour chacun, ces deux experts soulignent la qualité du travail accompli par le comité d'évaluation et attirent l'attention sur la nécessité de certaines améliorations qui vont généralement dans le sens des recommandations formulées dans le rapport final.

4- Le rapport final

En janvier 2006, le département d'orientation professionnelle n'avait toujours pas reçu le rapport de Monsieur Ouellette. Il a alors soumis ses réactions au document préparé par Madame Brunel sous la forme d'un addenda à son rapport d'évaluation, de même que ses recommandations et son plan de réalisation au Conseil de faculté, qui les a adoptés le 13 février 2006.

Le plan d'action présenté au Conseil de faculté est basé sur les recommandations émanant de l'évaluation de la maîtrise, auxquelles ont été intégrées les observations faites lors de l'évaluation du BIOP de même que des éléments relevés par l'évaluatrice externe. Il faut noter que, pour respecter la direction déjà prise en ce sens, les deux programmes du BIOP et de la MO sont considérés en continuité l'un avec l'autre, et les modifications envisagées renforcent cette continuité. En outre, un certain nombre de recommandations spécifiques au BIOP et contenues dans le rapport de 1997 ont été écartées lorsque l'évolution de la situation depuis 1997 les a rendues caduques. Les recommandations jugées toujours d'actualité (par exemple de bonifier la formation en information et documentation, d'éliminer la redondance de certains cours, de travailler à une meilleure intégration des activités pédagogiques...) ont été prises en compte dans les améliorations souhaitées. En fin de compte, les grandes recommandations présentées au Conseil de faculté et qui forment le plan de réalisation sont les suivantes :

- mettre en place un cadre intégrateur pour la formation en orientation et entreprendre une refonte des programmes du BIOP et de la MO qui favorise l'intégration des enseignements et des apprentissages en tenant compte des compétences recherchées par l'OCCOPPQ; ce faisant, il faudra revoir les aspects de la formation pour lesquels des lacunes ont été signalées et moderniser les contenus, les descriptions et les appellations des activités pédagogiques.
- poursuivre dans la direction déjà prise de miser sur une solide formation de base à laquelle pourraient éventuellement se greffer des spécialisations ultérieures; dans cette perspective, mettre l'accent sur les compétences communes à la pratique de l'orientation dans les divers milieux de pratique, en ayant la préoccupation de contextualiser ces compétences en regard de ces milieux.
- maintenir la force (reconnue) de la formation en counseling et assurer le développement du département en la matière; réviser au besoin les modalités de supervision et d'encadrement dans la formation en counseling.
- maintenir et développer des créneaux originaux de formation en s'assurant de leur intégration aux autres composantes de la formation (l'approche orientante, la reconnaissance des acquis et des compétences et l'intervention en entreprise sont particulièrement ciblées).
- poursuivre l'implantation, déjà amorcée, d'une clinique en orientation professionnelle qui pourrait être un élément intégrateur de la formation, de la pratique et de la recherche.
- développer des stratégies de promotion mettant en valeur les activités du département.

Les recommandations de monsieur Ouellette, qui nous sont parvenues trop tard pour être prises en considération, seront étudiées par le comité départemental de refonte des programmes, qui veillera à les intégrer éventuellement dans les modifications qui seront apportées aux programmes.

5- Décisions

Le rapport d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en information et orientation professionnelles et de maîtrise en orientation, l'addendum au rapport, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et le rapport d'une experte externe ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors sa séance du 14 février 2006.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil universitaire, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en avril 2006. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité de ces programmes et a reconnu que la pertinence des programmes était bien établie. Le comité a constaté l'adéquation entre les conclusions du rapport d'évaluation et le plan de réalisation des recommandations.

Le rapport d'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en information et orientation professionnelles et de maîtrise en orientation, l'addendum au rapport, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et le rapport d'une experte externe ont été soumis au conseil universitaire lors de sa séance du 9 mai 2006.

Lors de sa réunion du 30 mai 2006, à la recommandation du conseil universitaire, le conseil d'administration a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat en information et orientation professionnelles et de maîtrise en orientation de la Faculté d'éducation, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté d'éducation la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes